Assemblée communale de la commune mixte de Crémines
Jeudi 3 décembre 2026 à 19h30
à la halle de gymnastique de Crémines

ORDRE DU JOUR

1. Budget 2027 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision).

2. Crédit supplémentaire d'investissement pour la réfection de la halle de gymnastique douches-WC handicapés de chf 99'000.- pour la partie sécurité (décision).

3. Crédit d'investissement pour la phase finale de l'interconnexion en eau de secours entre Crémines et Corcelles d'un montant de chf 405'300.- dont chf 130'000.- à charge de Crémines (décision).

4. Dépense périodique pour la télégestion groupée, en lien avec l'interconnexion en eau potable, d'un montant de chf 4'712.- (décision).

5. Budget 2027 de la Commune mixte de Crémines (décision).

6. Dépense périodique annuelle de chf 33'480.-, durant 15 ans sans indexation pour le loyer (charges et places de parc comprises), du hangar des Sapeurs-pompiers du Cornet (décision).

7. Décompte final – Eclairage public avec télégestion (information).

8. Plan financier 2025 à 2030 (information).

9. Divers.

Dès le 29 octobre 2026, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune :
- Budget 2027 du Syndicat scolaire du Grand Val
- Budget 2027 de la Commune mixte de Crémines
- Information du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Cornet concernant le nouvel hangar et la modification du règlement d'organisation.

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémines, le 28 octobre 2026.